



## erreur de date rester en mémoire de réservation pour un vol Paris/PHUKET

Par **harbil**, le **14/06/2020** à **19:55**

Bonjour je souhaiterais savoir s'il existe un article de loi pour se rétracter et quelle est la durée si 24H ou 48H avant le départ? concernant une erreur de date de vol pour Paris/Phuquet le billet à été acheté en Février 2019 et j'ai dû payer un surcoût pour obtenir mon billet et pouvoir partir tranquillement au date réelle.

Meric pour votre réponse

Fatiha

Par **Visiteur**, le **14/06/2020** à **20:58**

Bonjour

Avez vous reçu un mois avant les mails de la compagnie vous invitant à faire votre enregistrement ...?

Et pourquoi 48h avant le départ. C'est bien tard et je pense que vous devriez d'abord contacter la compagnie, mieux placée va que nous pour vous répondre et éventuellement vous proposer un échange sans trop de surcoût.

Par **miyako**, le **15/06/2020** à **10:00**

Bonjour,

Les billets d'avion sont valables 1 an (sauf billets tarif spéciaux), donc vous ne pouvez plus rien faire (réglement I.A.T.A). Il n'est plus remboursable également.

Amicalement vôtre

suji Kenzo